



FACTURE ECHEANCIER

VIOLLE SYLVAIN
7 a rue haute
54740 GERMONVILLE

à Saint-Etienne, le 04/10/2019

Matériel : SmartPhone neuf - MOBILE SEUL

Fournisseur : VIVRE MOBILE 88

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C15818 | PROP20191012372

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/11/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

SOCIETE GENERALE - IBAN : FR7630003014440005004525479

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 04/10/2019 au 31/10/2019 de 25.28€HT (soit 30.34€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/11/2019	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/11/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/12/2019	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/12/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/01/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/01/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/02/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/02/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/03/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/03/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/04/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/04/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/05/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/05/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/06/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/06/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/07/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/07/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/08/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/08/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/09/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/09/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €
05/10/2020	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €	05/10/2021	23,33 €	4,66 €	0,00 €	27,99 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.